

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 24 JUIN 2022

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 ET DECISION MODIFICATIVE N°1 2022
- BUDGET PRINCIPAL**

Orientation politique :

Axe stratégique :

Activité :

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- | | |
|----|--|
| VU | le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8, |
| VU | en particulier les articles L. 3312-6, R. 3312-9 et R. 3312-10 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les règles de reprise des résultats de l'exercice précédent, |
| VU | l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR LBLB0300011A du 21 octobre 2003, |
| VU | la délibération n° 8 du Conseil général en date du 16 décembre 2014 adoptant le règlement financier et budgétaire du Département, |
| VU | la délibération n°1 du Conseil départemental en date du 7 janvier 2022, adoptant le Budget primitif 2022 du Département qui s'élève, tout mouvement confondu, en fonctionnement à 920 195 102,00 € et en investissement à 240 260 858,00 € soit un budget total de 1 160 455 960,00 €, |
| VU | la délibération n° du Conseil départemental en date du 24 juin 2022 adoptant, pour le Budget principal, le Compte administratif de l'exercice 2021, avec en particulier les restes à réaliser, |

Motivations et Opportunité :

- Considérant** que le Compte administratif 2021 du budget principal présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2021 et constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser,
- Considérant** que les résultats pour l'année 2021 hors reports, sont les suivants :
- en investissement : un solde d'exécution de -19 123 146,84 €
 - en fonctionnement : un résultat excédentaire de 163 582 395,57 €
- Considérant** que l'excédent de fonctionnement 2021 à reprendre en 2022 est de 163 582 395,57 €
- Considérant** que les restes à réaliser 2021 d'investissement, en dépenses et en recettes, à reporter sur l'exercice 2022 sont les suivants :
- en dépenses : 4 400 134,83 €
 - en recettes : 3 861 739,40 €
- Considérant** que le besoin de financement 2021 de la section d'investissement est de - 19 661 542,27 €
- Considérant** que les restes à réaliser 2021 de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à reporter sur l'exercice 2022 sont les suivants :
- en dépenses : 0,00 €
 - en recettes : 0,00 €
- Considérant** que la Décision modificative n°1 soumise au vote ce jour atteint les mêmes objectifs que ceux pris en compte lors de l'adoption du Budget primitif 2021 à savoir :
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement par une gestion rigoureuse et efficiente des moyens de l'institution départementale tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers ;
 - le maintien d'un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'attractivité de son territoire,
- Considérant** également que la Décision modificative n°1 soumise au vote ce jour intègre une stratégie financière de maîtrise et de prudence eu égard au contexte actuel lié notamment à l'invasion de l'Ukraine par la Russie susceptible d'impacter les finances départementales,

DISPOSITIF

Cette première décision modificative 2022 qui comprend l'affectation du résultat 2021 permet également de procéder à divers ajustements de crédits budgétaires tels qu'initialement inscrits au Budget primitif 2022.

La bonne gestion de l'exercice 2021 s'est caractérisée par la poursuite de l'effort soutenu de gestion engagé depuis le début du mandat, ce qui a permis de dégager une épargne brute de 148,7 M€. Par ailleurs, grâce à ce bon niveau d'épargne brute, la capacité de désendettement à fin 2021 n'est plus que de 3,3 ans.

Dans ces conditions, l'affectation du résultat 2021 d'un montant de 163,6 M€ a permis la poursuite de l'amélioration de la santé financière de la collectivité.

Le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant total de 163,6 M€ tient compte non seulement d'un exercice 2021 bénéficiaire à lui seul (102,3 M€), mais également du report en fonctionnement du résultat 2020 sur 2021 (61,2 M€).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, avant affectation du résultat, soit 102,3 M€, s'explique par une maîtrise des dépenses cumulée à une progression des recettes :

- S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en baisse de 3,3 M€ dont les raisons s'expliquent principalement par un moindre impact des dépenses liées à la crise sanitaire du COVID-19 sur les finances départementales en 2021 qu'en 2020 (-1,5 M€) ; à la baisse de certaines dépenses sociales comme le RSA (-2,9 M€), les Mineurs Non Accompagnés (MNA) en baisse de 2,1 M€ (après retraitement de l'annulation du titre de recette émis en 2019 pour 3,4 M€) ; et de celles liées à l'hébergement des personnes âgées à la suite de la mise en place en 2021 du désintéressement partiel des EHPAD (contraction dépenses / recettes) faisant apparaître une réduction de l'ordre de 10 M€ (tant en dépenses qu'en recettes).
En contrepartie, certaines dépenses ont connu une augmentation en 2021 dont, par exemple, celles liées au chapitre 012 relatif aux charges de personnel et frais assimilés (contenues à +0,9 M€) et la participation annuelle au SDIS 30 (+5 M€).
- S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, malgré la contraction des dépenses et recettes liées à la mise en place du désintéressement partiel des EHPAD impactant les recettes de l'ordre de 10 M€, elles sont en augmentation globale de 49,3 M€ avec notamment les Droits de Mutation à Titre Onéreux (+52,1 M€), la Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (+5,3 M€). Il est à noter par ailleurs qu'à la suite de la suppression de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Produits Bâti (TFPB) perçue pour la dernière fois en 2020 pour un montant total de 219,3 M€, une fraction de TVA compensatoire (220 M€) cumulée à une fraction de TVA complémentaire (5,8 M€) ont été perçus en 2021, pour un total excédentaire de 6,5 M€.

En investissement, les dépenses hors dette ont représenté en 2021 un montant de 128,3 M€ (contre 110 M€ en 2020), avec un volume toujours conséquent de dépenses en maîtrise d'ouvrage (99,7 M€ en 2021 contre 87,3 M€ en 2020 qui a été marqué par un ralentissement de

l'activité durant l'exercice en raison des périodes de confinement. Par ailleurs, les subventions d'investissement ont représenté 28,6 M€ en 2021 contre 22,7 M€ en 2020.

Quant aux recettes réelles d'investissement d'un montant total de 113,6 M€, elles sont en hausse de 9,3 M€. Elles se composent de 35 M€ d'emprunts nouveaux (contre 60 M€ en 2020), d'un résultat affecté en investissement de 50 M€ (contre 3,2 M€ en 2020), de l'encaissement du FCTVA pour 12,3 M€ (contre 13,3 M€ en 2020), ainsi que d'autres recettes pour un total de 16,3 M€ (contre 17,4 M€ en 2020).

En conséquence, l'affectation du résultat 2021 (d'un montant de 163,6 M€) sur 2022 a pour vocation d'affecter en investissement un volume de crédits (80 M€) permettant non seulement la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (19,7 M€) mais également de doter cette dernière de 60,3 M€ supplémentaires afin, d'une part, de contribuer à assurer l'équilibre de cette section (toujours marquée par une volonté affirmée de soutenir l'économie locale avec un maintien d'un niveau conséquent d'investissement), et, d'autre part, de limiter le financement des dépenses par le recours à l'emprunt (ainsi réduit de 67,8 M€ dans cette Décision modificative n°1).

Par différence, l'affectation de 80 M€ sur les 163,6 M€ de résultat de fonctionnement 2021 permet de reporter en section de fonctionnement 83,6 M€ sur 2022.

Dès lors, dans le cadre de cette Décision modificative n°1 – 2022, je vous propose :

1- D'une part, d'affecter le résultat 2021 de fonctionnement d'un montant de 163 582 395,57 € selon la modalité suivante :

- Affecter en section d'investissement la somme de 80 000 000,00 € afin, d'une part, de couvrir le besoin de financement dégagé par cette section à fin 2021 (dont 19 123 146,84 € de déficit d'investissement N-1 et 538 395,43 € en solde de report en investissement), et, d'autre part, d'affecter de manière complémentaire 60 338 457,73 € ;
- Reporter en section de fonctionnement la part non affectée en investissement pour un montant de 83 582 395,57 € (ce qui permet de disposer pour la section d'investissement d'un abondement complémentaire d'un montant de 19 043 387,57 €).

Les principales écritures d'équilibre comptable sont donc les suivantes :

- Chapitre D_001 : Déficit d'investissement reporté : 19 123 146,84 €
- Chapitre R_002 : Part du résultat de fonctionnement non affecté en investissement : 83 582 395,57 €
- Chapitre R_10 – article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 80 000 000,00 €
- Chapitre D_023 : Virement à la section d'investissement : 19 043 387,57 €
- Chapitre R_021 : Virement de la section de fonctionnement : 19 043 387,57 €

2- D'autre part, d'adopter la Décision modificative n° 1 – 2022 du Budget principal, valant également Budget supplémentaire puisqu'elle reprend les résultats de l'exercice 2021,

présentée par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres (avec opérations d'ordre et hors reports) :

	DM1 2022			
	Fonctionnement		Investissement	
Avec opérations d'ordre et <u>hors reports</u>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F_002_Résultat section de fonctionnement		83 582 395,57		
F_011_Charges à caractère général	1 005 736,00			
F_012_Charges de personnel et frais assimilés	3 445 000,00			
F_013_Atténuations de charges		32 200,00		
F_014_Atténuations de produits	628 000,00			
F_016_Allocation Prestation Autonomie	2 150 000,00	1 400 000,00		
F_017_RSA	337 201,00	426 600,00		
F_022_Dépenses imprévues	10 000 000,00			
F_023_Virement à la section d'investissement	19 043 387,57			
F_042_Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 455 750,00	-860 000,00		
F_65_Autres charges de gestion courante	11 467 290,00			
F_66_Charges financières	1 000 000,00			
F_67_Charges exceptionnelles	2 000 000,00			
F_68_Dotations aux provisions	14 800 000,00			
F_731_Impositions directes		2 790 317,00		
F_73_Impôts et taxes		-19 745 267,00		
F_74_Dotations, subventions et participations		207 065,00		
F_75_Autres produits de gestion courante		500 000,00		
F_77_Produits exceptionnels		-946,00		
I_001_Résultat section d'investissement			19 123 146,84	
I_018_RSA				
I_20_Immobilisations incorporelles (sauf 204)			230 000,00	
I_204_Subventions d'équipement versées			50 000,00	
I_21_Immobilisations corporelles			1 452 200,00	
I_23_Immobilisations en cours			5 058 000,00	
I_10_Dotations, fonds divers et réserves				80 000 000,00
I_13_Subventions d'investissement				0,00
I_16_Emprunts et dettes assimilées				-67 827 395,30
I_27_Autres immobilisations financières				-30 000,00
I_021_Virement de la section de fonctionnement				19 043 387,57
I_040_Opérations d'ordre de transferts entre sections			-860 000,00	2 455 750,00
I_041_Opérations patrimoniales			1 573 388,01	1 573 388,01
I_45819_Voie communale Molières Cavailiac			50 000,00	
I_020_Dépenses imprévues			8 000 000,00	
Somme :	68 332 364,57	68 332 364,57	34 676 734,85	35 215 130,28

Pour votre information, la Décision modificative n°1 – 2022 est également présentée, sans vote, par fonction (avec opérations d'ordre et hors reports) :

	DM1 2022			
	Fonctionnement		Investissement	
Avec opérations d'ordre et <u>hors reports</u>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01 Opérations non ventilables	49 927 137,57	65 374 510,57	27 886 534,85	35 215 130,28
0201 Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	3 465 000,00	32 200,00		
0202 Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	107 000,00		550 200,00	
023 Information, communication, publicité				
041 Subvention globale	-530 000,00			
05 Plan de relance (crise sanitaire)			-50 000,00	
12 Incendie et secours	8 520,00			
18 Autres interventions de protection des personnes et des biens	-58 520,00			
20 Services communs				
221 Collèges	200 000,00		-280 000,00	
25 Plan de relance (crise sanitaire)			430 000,00	
311 Activités artistiques et action culturelle				
313 Bibliothèques et médiathèques		-946,00	0,00	
314 Musées				
315 Services d'archives				
32 Sports	370 000,00		50 000,00	
40 Services communs	10 000,00			
41 PMI et planification familiale	49 300,00			
42 Prévention et éducation pour la santé	44 466,00			
50 Services communs	262 000,00			
51 Famille et enfance	3 174 500,00			
52 Personnes handicapées	4 318 000,00	1 000 000,00		
532 Autres actions de prévention	3 600,00			
538 Autres	3 100 000,00	100 000,00	0,00	
550 Services communs	905 000,00			
551 APA à domicile	1 245 000,00	1 400 000,00		
553 APA versée à l'établissement			10 000,00	
564 Insertion professionnelle	337 201,00	426 600,00		
58 Autres interventions sociales	467 160,00			
61 Eaux et assainissement			19 073,52	0,00
621 Réseau routier départemental	-2 904,00		6 155 000,00	
628 Autres réseaux de voiries	2 904,00			
64 Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires	83 000,00		-176 963,07	
70 Services communs	-35 000,00			
72 Logement	500 000,00			
738 Autres actions en faveur du milieu naturel	252 000,00		-97 110,45	
921 Laboratoire départemental			180 000,00	
928 Autres				
94 Développement touristique	127 000,00			
Somme :	68 332 364,57	68 332 364,57	34 676 734,85	35 215 130,28

En tenant compte des reports et de la reprise des résultats 2021, les crédits 2022 votés à cette séance budgétaire sont, tout mouvement confondu, en dépenses et en recettes de **107 409 234,25 €** :

Fonctionnement

	DM1 2022					
	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Report	DM1	Crédits	Report	DM1
Opérations d'ordre	2 455 750,00		2 455 750,00	-860 000,00		-860 000,00
Opérations réelles (hors dépenses imprévues)	35 833 227,00		35 833 227,00	-14 390 031,00		-14 390 031,00
Opérations réelles Dette	1 000 000,00		1 000 000,00			
022 - Dépense imprévues	10 000 000,00		10 000 000,00			
002 - Résultat de Fonctionnement N-1 reporté				83 582 395,57		83 582 395,57
023 - Virement à la section d'investissement	19 043 387,57		19 043 387,57			
Somme :	68 332 364,57		68 332 364,57	68 332 364,57		68 332 364,57

Investissement

	DM1 2022					
	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Report	DM1	Crédits	Report	DM1
Opérations d'ordre	-860 000,00		-860 000,00	2 455 750,00		2 455 750,00
Opérations patrimoniales	1 573 388,01		1 573 388,01	1 573 388,01		1 573 388,01
Opérations réelles Dette				-67 827 395,30		-67 827 395,30
Opérations réelles (hors dépenses imprévues)	6 840 200,00	4 400 134,83	11 240 334,83	-30 000,00	3 861 739,40	3 831 739,40
020 - Dépense imprévues	8 000 000,00		8 000 000,00			
1068 - Résultat (Excédent de fonctionnement capitalisé)	19 123 146,84		19 123 146,84	80 000 000,00		80 000 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement				19 043 387,57		19 043 387,57
Somme :	34 676 734,85		39 076 869,68	35 215 130,28		39 076 869,68

Le document annexé au présent rapport détaille, par Commission, les propositions budgétaires des différentes Directions, auxquelles sont joints les tableaux financiers afférents (tableaux par prestation, comprenant la répartition par imputation, ainsi que les autorisations de programme et les autorisations d'engagement).

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,

Liste des annexes

Annexe 1 : Propositions
budgétaires DM1 2022

Annexe 2 : BS 2022 du
Budget principal